



LES GOUTERS D'ANNIVERSAIRE AU CLUB-HOUSE

REGLEMENT

Cadre

Objet : Mise à disposition du Club-House pour les goûters d'anniversaire des enfants résidant dans le Domaine de Marsinval

Jour : Les Mercredis et Samedis a.m. hors vacances scolaires, hors date d'Assemblée Générale et animations ASLDM

Horaires : le Club-House sera ouvert à partir de 14h00 jusqu'à 18h30.

Conditions d'attribution

Le Club-House est réservé exclusivement aux enfants de 3 à 11 ans, résidant dans le domaine. Le nombre de participants est limité à 12 enfants accompagnés obligatoirement par deux adultes minimum, dont le parent résidant. Les enfants sont placés sous la responsabilité des adultes à l'intérieur du Club-House. L'ASLDM décline toute responsabilité en cas d'accident ou de détérioration.

Réservation/Inscription

L'accès pour la réservation du Club-House se fait sur le site du domaine (Marsinval.fr), sous la rubrique Activités / Gouters de Marsinval, qui permet le contact avec Catherine Boulerne.

Conditions d'attribution :

Participation aux frais : 30 €. En cas de demande simultanée pour la même date, le dossier complet qui sera adressé le premier sera retenu.

Un chèque de caution de 214 € sera exigé. Il sera restitué si aucune dégradation du matériel n'a été constatée, si le ménage a été fait et si les conditions d'attribution ont été respectées.

Nuisances sonores :

Nous demandons à ce que chacun évite les nuisances sonores, pour respecter les riverains du Club-House et les utilisateurs de la piscine en période estivale.

Ouverture, fermeture et état des lieux :

L'ouverture et l'état des lieux de la salle seront faits au plus tôt à 14h00. La fermeture et un nouvel état des lieux seront refaits à 18h30 au plus tard. La salle doit être remise en état (sol balayé et lavé, évier cuisine et WC laissés propre). Des tables, chaises, du papier toilette, et un réfrigérateur sont mis à disposition. Les familles doivent prévoir nappes, vaisselle et des sacs poubelle.

Modalités

Pour être complet, le dossier de réservation doit comporter le présent règlement dûment signé par le parent encadrant, la fiche d'inscription, le règlement de 30€ et le chèque de caution (chèques à l'ordre de l'ASLDM).

Les 30€ seront encaissés à la réservation.

En cas de non observation des conditions d'attribution et des règles d'usage du présent règlement, la caution sera conservée.

Ce présent règlement a valeur contractuelle.

Je m'engage à être présent pendant toute la durée du goûter.

« Bon pour accord ».

Signature

Nom

GOUTER D'ANNIVERSAIRE FICHE D'INSCRIPTION

Nom du responsable :

Prénom du responsable :

Adresse :

Tel. domicile :

Tel mobile :

E-mail :

Date de réservation :

Prénom & Age de l'enfant :

Nombre d'enfants :